

Donnez votre avis !

Du **lundi 8 janvier 2024 à 9h** au **mercredi 7 février 2024 à 17h**.

Le Havre Seine Métropole organise une enquête publique **pour recueillir vos remarques et vos propositions sur le projet de plan de mobilité.**

Le dossier d'informations est consultable en **version papier** et en **version numérique**.



Vous pouvez partager vos observations **par voie électronique, par courriel, par courrier ou sur place dans l'un des 11 sites de permanence.**



Pour s'informer
et participer :
lehavreseinemetropole.fr



PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ 2024-2033

PARTICIPEZ
À L'ENQUÊTE PUBLIQUE !
8 JANVIER > 7 FÉVRIER 2024



Le territoire bouge avec vous



Un nouveau plan de mobilité, pour quoi faire ?

Engagée dans la **transition écologique et énergétique** de son territoire, Le Havre Seine Métropole propose aux usagers **une offre de transport diversifiée, garantie d'une mobilité douce et plus propre**, conçue pour remplacer avantageusement l'utilisation de la voiture thermique individuelle.

Le plan de mobilité de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole déterminera les principes d'**organisation de la mobilité** des personnes et des marchandises, la **circulation** et le **stationnement** sur le territoire de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (54 communes) pour les 10 prochaines années (2024-2033).

1/ Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Dans le cadre de la **Stratégie Nationale Bas carbone**, le plan de mobilité de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole vise à encourager le développement des modes de déplacements doux :

- Par un usage accru du **vélo** (objectif : multiplier par 4 son utilisation)
- Par un renforcement de l'offre de **transport collectif** (création d'une nouvelle ligne de tramway)
- En favorisant le **covoiturage** à l'échelle du territoire

Ces différentes actions combinées permettront ainsi au territoire de proposer à ses habitants de vraies alternatives à l'usage de la voiture, ce qui contribuera à réduire sa part modale, passant de 43% en 2018 à 35% à horizon 2033.

2/ Répondre aux enjeux du territoire

Le plan de mobilité de la communauté urbaine prévoit **3 grands objectifs** :

- ① **Développer une offre de déplacement multimodale**
- ② **Agir efficacement sur les comportements pour maîtriser l'autosolisme (se déplacer seul en voiture)**
- ③ **Renforcer l'attractivité du territoire tout en améliorant le cadre de vie des habitants**

Objectifs 2033					
	Véhicule particulier conducteur	Véhicule particulier passager	Transport en commun	Vélo	Marche à pied
2018	43%	14%	9%	2%	32%
2033	35%	15%	10%	8%	32%